AUDIAL

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Stéphane BAVOIS
Alexandre BEAUDEAU
Nathalie BOUILLY MONTES
Cyril DESCHELLETTE
Esmeralda GONZALEZ
Sylvaine MOUTON
Gilbert ORUEZABAL
Frédéric QUENNEPOIX
Xavier RONDEAU

ADSI - TECHNOWEST

(Plie Espace Technowest)
Association régie par la loi de 1901

Siège Social : Parc Marbotin
44, Avenue de Belfort
33700 - MERIGNAC

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mérignac
21, Avenue Ariane
BP 20023
33702 Mérignac Cédex
Tél. 05 56 34 60 00
Fax. 05 56 13 05 11

Email : mel@audial.fr
http://www.audial.fr

ADSI - TECHNOWEST
(Plie Espace Technowest)
Association régie par la loi de 1901

Siège social : Parc Marbotin - 44, Avenue de Belfort - 33700 MERIGNAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « **ADSI - TECHNOWEST** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de présentation de la comptabilité analytique.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 2 juin 2018

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUDIAL
représenté par Gilbert ORUEZABAL

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 657	1 139	519	700
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	41 032	36 264	4 768	4 003
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	183		183	183
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**42 872**	**37 403**	**5 470**	**4 886**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	90		90	
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	226 669		226 669	234 997
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	126 122		126 122	2 710
Charges constatées d'avance	9 011		9 011	8 739
ACTIF CIRCULANT	**361 892**		**361 892**	**246 446**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	404 765	37 403	367 362	251 332

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	36 193	36 193
Report à nouveau	17 056	11 702
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-5 794**	**5 354**
Subventions d'investissement	122	284
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	**47 577**	**53 533**
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	19 573	17 450
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**19 573**	**17 450**
Fonds dédiés sur subventions	10 341	
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	**10 341**	
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	*16*	*16*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	16	16
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 855	59 434
Dettes fiscales et sociales	35 191	20 900
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	100 287	100 000
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	101 520	
DETTES	**289 870**	**180 349**
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	367 362	251 332

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	707 645	668 004
Reprises et Transferts de charge	126	504 188
Cotisations		
Autres produits		116
Produits d'exploitation	**707 771**	**1 172 307**
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	163 948	109 513
Impôts et taxes	20 424	18 707
Salaires et Traitements	372 885	352 735
Charges sociales	141 096	134 600
Amortissements et provisions	4 123	5 048
Autres charges	736	547 059
Charges d'exploitation	**703 213**	**1 167 662**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**4 558**	**4 645**
Opérations faites en commun		
Produits financiers	2	2
Charges financières		99
Résultat financier	**2**	**-97**
RESULTAT COURANT	**4 560**	**4 548**
Produits exceptionnels	168	1 164
Charges exceptionnelles	180	357
Résultat exceptionnel	**-12**	**806**
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser	10 341	
EXCEDENT OU DEFICIT	**-5 794**	**5 354**
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature	14 000	14 000
Dons en nature		
Total des produits	**14 000**	**14 000**
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	14 000	14 000
Personnel bénévole		
Total des charges	**14 000**	**14 000**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ADSI TECHNOWEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 367 362 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 5 794 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/05/2018 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Sur l'exercice 2017, il a été décidé de procéder à un changement de présentation de la comptabilité analytique ayant un impact direct sur la présentation du compte de résultat de l'association. En effet sur l'exercice 2016 était enregistré en comptabilité générale les ajustements analytiques afin que la comptabilité analytique coïncide avec la maquette globale de l'association. Cette année un tableau extracomptable a été établi afin de permettre le rapprochement entre la comptabilité analytique et la maquette globale de l'association (cf. tableau page 18).

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 657			1 657
Immobilisations incorporelles	**1 657**			**1 657**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	41 186	2 584	2 738	41 032
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**41 186**	**2 584**	**2 738**	**41 032**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	183			183
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**183**			**183**
ACTIF IMMOBILISE	43 027	2 584	2 738	42 872

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	958	181		1 139
Immobilisations incorporelles	**958**	**181**		**1 139**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	37 184	1 819	2 738	36 264
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**37 184**	**1 819**	**2 738**	**36 264**
ACTIF IMMOBILISE	38 141	2 000	2 738	37 403

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 235 680 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	226 669	226 669	
Charges constatées d'avance	9 011	9 011	
Total	235 680	235 680	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	36 193			36 193
Report à Nouveau	11 702	5 354		17 056
Résultat de l'exercice	5 354		11 148	-5 794
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	284		162	122
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	53 533	5 354	11 310	47 577

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	17 450	2 123			19 573
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**17 450**	**2 123**			**19 573**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		2 123			
Financières					
Exceptionnelles					

PROVISION POUR INDEMNITE RETRAITE :

Le code du travail, les conventions collectives ou autres accords négociés donnent l'obligation à tous les employeurs de verser une indemntié de départ à la retraite.

Sur le plan comptable, les règles recommandent de provisionner les sommes estimées au passif du bilan. Si cela n'est pas fait, il convient au minimum de donner l'information en annexe du bilan.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la provision sont les suivantes :

- Départ volontaire du salarié à 67 ans
- Taux d'actualisation de 0.82%
- Variation annuelle des salaires de 2%
- Taux de charges sociales de 43 %
- Turn over moyen
- Table de mortalité issue des statistiques INSEE de 2012-2014

Compte tenu des données de l'association, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation de 0.82%, le total de le provision au titre des indemntiés de fin de carrière au 31/12/2017 s'élève à 19 573 € et la dotation nette au titre de l'exercice 2017 est de 2 123€.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 289 870 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	16	16		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 855	52 855		
Dettes fiscales et sociales	35 191	35 191		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	100 287	100 287		
Produits constatés d'avance	101 520	101 520		
Total	289 870	289 870		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs Non Parvenus	5 690
Interets Courus A Payer	16
Autres Charges A Payer	3 958
Autres Charges A Payer	664
Autres Charges A Payer	214
Total	10 541

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatees D Avance	9 011		
Total	9 011		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits Constates D Avance	101 520		
Total	101 520		

Des conventions pour des actions qui seront réalisées en 2018 ont été signées en 2017 sur la programmation 2015-2017.
Ces conventions ont été enregistrées en produits de l'ADSI Technowest à la date de signature des conventions.
Un produit constaté d'avance a été constitué au 31/12/2017 pour 101 520€.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice A - B + C
Subvention Bordeaux Métropole - Action Territoire Entreprise	*24 000*			*10 341*	*10 341*
Total	24 000			10 341	10 341

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 13 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		2	2	2
Employés	3	8	11	11
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	3	10	13	13

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doivent être communiqués. Par souci de confidentialité, nous ne pouvons divulguer la rémunération du salarié dirigeant de l'association.

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	14 000	14 000
Dons en nature		
Total	14 000	14 000
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	14 000	14 000
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	14 000	14 000

La contribution volontaire en nature concerne la mise à disposition gratuite de locaux par la Ville de Mérignac

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Synthèse du résultat analytique 2017

Résultat par activité 2017

	TOTAL	ADSI	ANIMATION	CLAUSE	COORDINATION	COUP DE POUCE	MERIGNAC	MOBILISATION	OBJECTIF EMPLOI	REFERENT	TERRITOIRE
PRODUITS	697 599,10	101 361,18	129 671,38	39 725,39	119 919,64	20 513,81	35 034,29	99 213,70	15 000,00	123 500,87	13 658,74
CHARGES	- 703 392,98	- 195 085,83	- 101 982,20	- 33 930,10	- 99 933,03	- 18 567,29	- 35 034,29	- 89 566,91	- 14 993,65	- 102 917,40	- 11 382,28
RESULTAT DIRECT	**- 5 793,88**	**- 93 724,65**	**27 689,18**	**5 795,29**	**19 986,61**	**1 946,52**	**-**	**9 646,79**	**6,35**	**20 583,47**	**2 276,46**
Quote-part frais indirects répartis	-	*87 924,43*	*- 27 689,20*	*- 5 795,29*	*- 19 986,61*	*- 1 946,61*		*- 9 646,78*		*- 20 583,48*	*- 2 276,46*
Résultat après répartition	- 5 793,88	- 5 800,22	-	-	-	-	-	-	6,35	-	-

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes